BIBLIOTHEQUE S.M.E QUEBEC

28 Mandé can. N° 1

Décret d'érection du Séminaire de Chicoutimi.

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la Miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siége Apostolique, Archevêque de Québec.

Notre Divin Maître en disant adieu à ses Apôtres avant son Ascension, leur commande d'aller *enseigner toutes les nations*, (S. Mat. XXVIII. 19.) ; nous voyons que les Apôtres ont toujours regardé comme un de leurs plus importants devoirs, *le ministère de la parole*, (Act. VI. 4.) D'un autre côté, le Saint Concile de Trente (sess. XXIII. Chap. 18), ordonne d'ériger dans tous les diocèses, des séminaires destinés à former le cœur et l'intelligence de ceux que Dieu appelle au saint ministère des autels et de la parole évangélique.

Grâces à Dieu et aux sacrifices de nos illustres prédécesseurs, aidés par le clergé et par les fidèles, le diocèse de Québec se trouve déjà richement doté sous ce rapport, puisqu'il possède les Séminaires de Québec et de Sainte Anne, aujourd'hui fréquentés par bon nombre d'élèves du sanctuaire.

Mais l'importance toujours croissante du district du Saguenay, la difficulté extrême qu'il a de communiquer avec le centre du diocèse pendant une grande partie de l'année, et la pensée que cette région pourra, dans un avenir plus ou moins éloigné, former un diocèse distinct, nous ont fait accueillir favorablement la proposition qui nous a été faite d'y établir un Séminaire particulier.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

Le 28 juillet dernier, nous avons eu la joie de bénir solennellement à Chicoutimi, un édifice acquis et préparé pour cette fin, par les soins et les sacrifices de Monsieur le Grand-Vicaire Dominique Racine, curé de cette paroisse. Dès cet automne, vers le milieu de septembre, quelques classes du cours préparatoire s'ouvriront et le nombre en augmentera à mesure que les élèves feront des progrès dans les connaissances qui sont nécessaires pour commencer des études classiques proprement dites.

Mais afin de donner à cet établissement une existence canonique, le saint nom de Dieu invoqué, nous décrétons ce qui suit :

1° Nous érigeons par ces présentes, le *Séminaire de Chicoutimi* et le plaçons sous la protection spéciale de la *Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph*, sous le vocable de laquelle sera dédiée la chapelle du dit Séminaire. Les élèves de ce Séminaire considèreront dans le Divin Enfant Jésus, le modèle parfait de toutes les vertus et surtout de l'obéissance, qui est la vertu propre de leur état ; et ceux qui seront chargés de leur direction, puiseront dans l'exemple de Marie et de Joseph, l'amour, le zèle, la patience et la douceur avec lesquels ils devront travailler à former dans leurs élèves, l'image de Jésus-Christ.

2° Nous donnons pour règlement au dit Séminaire, le règlement actuellement en usage dans le Petit et le Grand Séminaire de Québec, voulant qu'il soit exactement suivi jusqu'à nouvel ordre.

3° Le plan des études sera celui aujourd'hui en vigueur dans le Collége de Sainte Anne.

4° Nous nommons pour Supérieur, Monsieur le Grand-Vicaire Dominique Racine, lui donnant, par ces présentes, à lui et à ses successeurs dans la charge de Supérieur, toute autorité spirituelle et temporelle dans le dit Séminaire de Chicoutimi, pour le diriger conformément aux règles établies ou à établir par nous ou par nos successeurs ; nous réservant toutefois à nous et à nos successeurs, le droit de révoquer ou de restreindre l'autorité du Supérieur, selon qu'il sera jugé utile ou nécessaire au plus grand bien de la dite maison.

5° Nous nommons pour premier directeur et préfet des études, le Révérend Samuel Garon, ci-devant curé de St. Louis de Metabet-

chouan, lui enjoignant de résider dans le dit Séminaire et d'y prendre le soin et la direction immédiate de tout le personnel et des études sous l'autorité du Supérieur, duquel il prendra les ordres et dépendra en toutes choses jusqu'à nouvel ordre.

Nous avons la ferme espérance qu'avec la bénédiction de Jésus, Marie, Joseph, cette nouvelle Institution prospèrera pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes dans cette partie de notre diocèse. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés qui viendront assaillir cette institution naissante ; le démon ne manquera pas de l'entraver ; mais nous savons que la croix est le sceau invariable de toutes les œuvres bénies de Dieu et avec la protection de Jésus, Marie, Joseph, cet humble arbrisseau poussera de profondes racines et étendra ses branches au loin, en sorte les oiseaux du ciel pourront y trouver un appui et un abri protecteur.

Nous adressons copie du présent décret à tous les membres de notre clergé, afin qu'ils remercient le ciel de cette nouvelle faveur accordée à notre pays et demandent à Dieu de bénir le nouveau Séminaire.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre sous-secrétaire, en la fête de l'Assomption de la Sainte-Vierge, l'an de grâce mil huit cent soixante-et-treize.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

L. Mayrand, Ecc.,

Sous-Secrétaire.

MM. les Curés des comtés de Chicoutimi et de Saguenay donneront lecture de ce décret au prône le premier dimanche après réception. Ils voudront bien accompagner cette lecture des explications qu'ils jugeront utiles pour faire mieux apprécier les avantages de ce nouvel établissement et encourager les parents qui en ont les moyens, à y envoyer leurs enfants.

BIBLIOTHEQUE
S.M.E.
1964
Séminaire de Québec

Je désire que ces même Curés profitent de l'occasion pour dire quelques mots en faveur du couvent de Chicoutimi, appuyant surtout sur cette pensée que de la bonne éducation des filles dépend essentiellement celle des familles à la tête desquelles la Providence les placera plus tard. Les jeunes filles prennent au couvent, avec les principes de la religion, des habitudes de modestie, d'ordre, de régularité et de travail qui en feront plus tard d'excellentes mères de familles.

Avec ces institutions dûes au zèle et aux sacrifices de M. le Grand Vicaire Racine, à qui revient l'honneur et le mérite de ces créations, le Saguenay n'aura rien à envier aux autres parties du pays sous le rapport de l'éducation.

✠ E. A. ARCH. DE QUÉBEC.